

# L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques.

Novembre 2009

N°39

## SOMMAIRE

Editorial .....	1	Impact du mouillage sur les posidonies.....	5
Visite de Mme la Ministre .....	2	Calanques propres 2009 .....	6
Incendie de "La Barasse" .....	3	Durée de vie des déchets.....	7
Visite des Calanques par bateaux .....	4	Adhésions .....	8

## EDITORIAL

Chers amis,

Après la prise en considération du Parc National des Calanques par l'Etat, la phase de concertation a démarré dès le début avril, en vue de définir les modalités de protection et de gestion de ce territoire.

Parmi les cinq ateliers de concertation formés pour la préparation de la charte : organisation des usages marins, organisation des usages terrestres, etc... UCL fait partie de celui intitulé « caractères-connaissance des patrimoines », qui résulte de la loi de 2006 sur les PN ; cette loi veut aller plus loin que celle de 1960 ou celles en vigueur dans les autres pays. Un document fourni par le GIP à cette occasion souligne « l'originalité française », qui vise à « l'excellence dans la préservation et la gestion ». Chaque parc doit préciser son caractère, le préserver et le valoriser.

Chaque parc possède un « caractère » propre, qui n'est pas seulement constitué de quelques éléments naturels exceptionnels que l'on veut protéger, mais d'un ensemble de traits variés qui composent un tout cohérent. : faune et flore, paysages morphologiques, activités humaines passées et présentes, célébration dans la littérature et l'art, etc..., qui lui assurent une entité et une âme et lui confèrent une personnalité unique.

Chacun, que ce soient les habitants, les usagers, les scientifiques, les artistes, peut le percevoir de manière différente : cela est bien mis en évidence par une étude sur les grands peintres inspirés par les Calanques depuis 1750 à 1940, de J.R. Soubiran (revue Marseille n° 181), qui ont traduit chacun quelle que soit leur école ce qu'ils ressentaient : « Vernet fixe deux des principaux registres esthétiques de la Calanque, Arcadien et Sublime, entre lesquels oscilleront les siècles suivants ».

Le caractère apparaît comme l'ensemble des traits qui permettent de les différencier entre eux.

Un PN doit donc être bien défini par ses traits propres et posséder une grande visibilité aux yeux de tous, locaux et visiteurs, français ou étrangers. Il faut, à cet effet, établir une protection et une gestion exemplaires, mettre sur pied une éducation du visiteur pour qu'il comprenne la particularité du PN et sache comment la respecter ; cela permettra à chacun de profiter de tout ce qu'offre le parc, tout en assurant à sa descendance un patrimoine parfaitement conservé.

L'objectif ne sera pas atteint par le biais de simples règles de protection mais par un « projet de territoire » ; celui-ci doit être établi par l'Etat, les collectivités locales et tous les acteurs concernés ; il doit présenter une vision cohérente de son unité et de sa diversité, ce dernier point étant traduit par la juxtaposition d'un cœur de parc, qui est une partie essentielle du « caractère », et d'une aire d'adhésion, selon des « modalités de gestion différentes mais complémentaires ».

Cette approche me paraît excellente. Nos Calanques ont, en effet, une forte personnalité et une originalité perçue par tous ceux qui entendent prononcer le mot devant eux. Nous souhaitons vivement que leur « caractère » soit bien défini, dans toute sa richesse, et qu'il mène à un projet de protection et de gestion adapté à sa valeur unique sur la planète.

Madeleine BARBIER-BROSSAT, présidente

---

## LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DANS NOS CALANQUES

**Chantal JOUANNO**, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, est venue cette année deux fois dans les Calanques.

La première, le vendredi 26 juin, Chantal JOUANNO est arrivée en bateau dans le petit port de Morgiou, venant d'une rencontre à Cassis, avec les maires des différentes communes concernées par le futur parc. L'attendaient sur le port, les membres du GIP et les cabanoniers, ainsi que les représentants des associations d'usagers et de protection de l'environnement qui l'escortèrent, tout en bavardant, jusqu' au « Nautic bar » où elle répondit aux nombreuses questions suscitées par leurs craintes pour les rassurer: «On ne veut pas d'un parc mort...on peut toujours trouver des aménagements...l'écologie est une chance pour les habitants... elle ne doit pas se faire contre eux ». Puis, elle partit visiter un des plus anciens cabanons de la Calanque pour en découvrir les particularités et la beauté. Un apéritif avait été organisé dans la Calanque voisine de Sormiou, mais l'emploi du temps de la « ministre » ne lui permit pas d'y participer.

Le 24 août, la ministre est revenue pour apporter son soutien à ceux qui œuvrent à la sécurisation de la zone du parc dévastée par l'incendie du 22 juillet. On sait que plus de 1000 hectares ont été brûlés entre le Mt Carpiagne et le sud-est de la ville, dont 90% dans la zone du futur parc (voir p.3). Chantal JOUANNO a bien souligné, à propos de cet incendie, dont l'origine est humaine, que le feu n'est pas inévitable : « le projet de PN permettra une présence accrue et une gestion plus durable des milieux forestiers » et « **chacun de nous est un acteur de la prévention** » (La Provence – juillet 2009).

**A ce sujet, notons que, si le Parc National des Calanques sera le premier parc périurbain de France, rien dans la loi ne prévoit ce que doit être un parc périurbain. Or, par nature, c'est dans la zone de contact que se produit le choc le plus fort entre les espaces urbanisés et la zone protégée.**

Si, dans le dossier de demande adressé par le GIP, des zones d'adhésion sont proposées, l'arrêté de « prise en considération », ne définit pas ce qui pourrait être zone d'adhésion. Il y a là un risque grave. Si Marseille et d'autres communes ne sont pas, peu ou prou, zone d'adhésion, le cœur de parc sera directement au contact de l'espace urbanisé, avec tous les dangers que cela comporte, car cette zone est le ferment de toutes les atteintes : poussées d'urbanisation, départs d'incendies, rejets de déchets, surfréquentation, etc... Rappelons que la zone d'adhésion, prévue par la nouvelle loi, est propice à l'aménagement d'aires de loisirs et permet la régulation de la fréquentation ; soulignons encore que ces aires d'adhésion bénéficient d'aides financières particulières : les avantages sont nombreux.

Il est donc impensable que la zone urbanisée de Marseille qui jouxte le cœur de parc ne soit pas en zone d'adhésion ; cela n'était pas demandé par le GIP, mais est-ce définitif ?

Il devient impératif que les PLU, actuels et futurs, soient très restrictifs dans l'espace urbain qui touche le cœur de parc et qu'un contrôle vigilant soit exercé.

## INCENDIE DE « LA BARASSE »

L'incendie de « la Barasse » s'est déclaré le 22 juillet 2009 en plein jour. Parti du camp militaire de Carpiagne lors, semble-t-il, d'un exercice de tir, il n'a pu être arrêté que le lendemain après avoir déjà parcouru 22 km, selon les média ! et ravagé entre 1000 et 1300 ha de garrigues et forêts.

Il n'est pas dans notre intention de chercher des responsabilités ni de polémiquer, une enquête est en cours, mais de dresser un bilan et d'analyser les conséquences.

D'abord, pourquoi des guillemets à la Barasse ? Les média ont baptisé ainsi l'incendie alors qu'il n'a pas du tout atteint ce quartier de Marseille. En revanche, il a parcouru une grande partie du massif de St Cyr Carpiagne, inclus en cœur du futur Parc des Calanques. Il est venu lécher les quartiers urbanisés de l'extrémité occidentale du massif : les Trois Ponts, la Rouvière, Vaufrèges, le vallon de la Panouse provoquant l'évacuation nocturne de leurs habitants dont celle d'un centre d'handicapés.

Essayons de dresser le bilan écologique de cette catastrophe : 91% du territoire brûlé concerne le futur cœur de parc ce qui représente 12% de sa surface totale. Treize espèces végétales de protection nationale ont été touchées. Deux espèces végétales d'intérêt patrimonial qui étaient présentes dans le massif, uniquement là, risquent d'avoir complètement disparu, en particulier le Crépis de Suffren, inscrit sur la liste rouge des espèces menacées. Les retrouverons nous l'an prochain ?

Dans 20 minutes du 27 août on a pu lire « il n'y aura probablement rien sur ces terres pendant un an ». Or, comme nous le pensions, lors d'un circuit dans le cadre de la fête de la randonnée, le 11 octobre, nous avons pu déjà constater une reprise de la végétation, ce dont nous nous réjouissons.

Il y a peut être lieu de distinguer la revégétalisation et la reforestation.

- La revégétalisation : reprise de la strate herbacée et des petits ligneux. Voici quelques exemples : en dehors de quelques salades et herbes, la plante qui est la plus surprenante est la fougère aigle (*Pteridium aquilium*) dont certaines frondes atteignent déjà 40 cm (dans les zones non brûlées certaines dépassent le mètre), la plus spectaculaire est la salsepareille avec des lianes atteignant un mètre, sans oublier la classique reprise de l'asparagus, dont certains pieds sont encore en bourgeons mais d'autres dépassent les 50 cm ainsi que le daphné à peu près la même taille....

- La reforestation : reprise de la strate arbustive arbres et arbustes : les chênes kermès atteignent 20 à 30 cm, de même que les chênes verts, les filaires 50 cm, sans oublier un arbousier qui avait aussi près de 50 cm... Mais nous sommes très loin de retrouver une véritable forêt.

Le bilan financier est estimé par l'ONF à un coût de 843 000 euros pour la mise en sécurité : abattage des arbres et des gros blocs menaçant les promeneurs, réalisation de « fascines » pour éviter l'érosion, curage des bassins. 80 personnes, dont 50 militaires, ont été mobilisées depuis début août pour effectuer ce travail.

Autre conséquence « positive celle-ci » : la disparition provisoire de la végétation - dont le redoutable *Argeras* (*Ulex parviflorus*) qui, lui, ne repart pas de la souche mais dont la germination est favorisée par l'incendie - devrait permettre de découvrir de nombreux témoignages de l'activité humaine si mal connue dans ce massif, comme par exemple les *jas* (bergeries), les fours à chaux et de nombreuses zones de culture en terrasses qui avaient en outre l'avantage de retenir la terre et l'eau...). Un membre de notre CA a fait une demande de prospection systématique auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). La demande est actuellement en cours d'instruction.



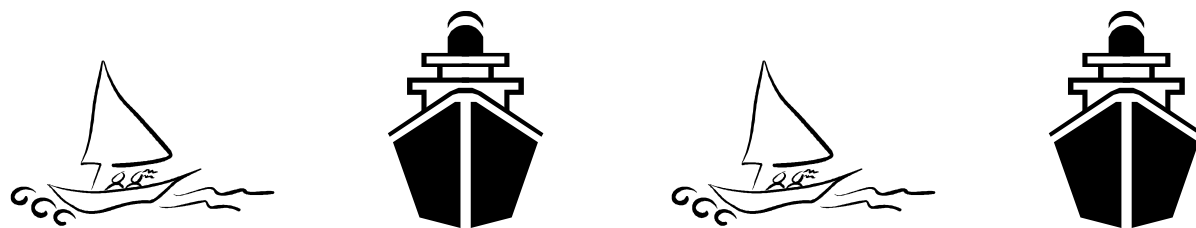
## VISITE DES CALANQUES PAR BATEAU

La renommée des Calanques, la publicité des offices du tourisme de Marseille et des autres villes côtières, la présentation des Calanques par des dizaines de sites Internet et, en particulier, par les sites des bateliers, font que les Calanques sont de plus en plus visitées par la mer. Les bateaux de promenade se succèdent, provenant de Marseille, Cassis, La Ciotat, Bandol et même de Toulon quand le temps est calme, plus d'une trentaine par jour. Ces bateaux viennent, heureusement à très petite vitesse, jusqu'en fond de calanque, pour que leurs passagers puissent admirer le paysage en écoutant les commentaires des bateliers-guides. Les gros gabarits, transportant plus d'une centaine de touristes, sont de plus en plus nombreux.

Cela devient une vraie nuisance à plusieurs titres :

- Bien qu'on ait pu noter un réel effort de la part des bateliers pour diminuer l'intensité sonore des hauts parleurs, leur nuisance reste importante car le son des hauts parleurs se propage très bien entre falaises et mer qui font caisses de résonance. Les Calanques ne sont plus ce havre de paix propice au ressourcement des humains et au développement de la faune, les oiseaux en particulier.
- Le bruit des moteurs, dont le son se propage très bien dans l'eau, crée une nuisance sonore du milieu marin, stressant la faune marine.
- Il y a un réel danger pour les baigneurs qui ne peuvent que difficilement s'éloigner des rochers. Par exemple, essayez de traverser à la nage la calanque de Sormiou, quand une succession de bateaux vient tourner dans la baie !

D'autres visites se développent aussi à Sormiou, avec débarquement dans le petit port, concernant environ une douzaine de personnes à chaque rotation, pour une visite à terre d'une heure et demie ou pour le temps d'un repas au restaurant.



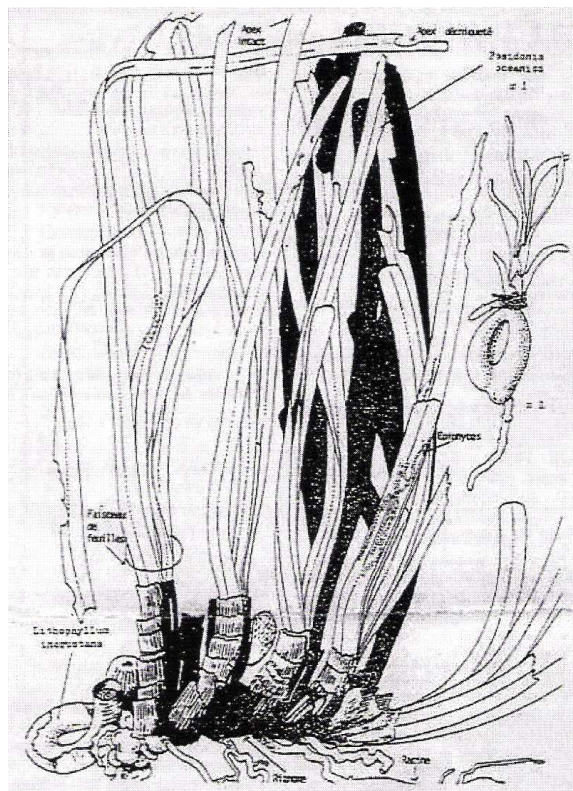
# IMPACT DES MOUILLAGES SUR LES POSIDONIES DE LA CALANQUE DE SORMIOU

D'années en années, on peut constater que la fréquentation des calanques par les plaisanciers s'accroît. Un suivi d'UCL dans la calanque de Sormiou le montre bien. Evidemment, dépendante des conditions météo, la fréquentation est si importante dès que le temps est favorable, qu'on peut compter plus de 60 bateaux ancrés certains week-ends, en particulier au mois d'août. Pendant ces périodes, les arrivées et les départs sont très nombreux, beaucoup ne restant que quelques heures, le temps d'un repas et d'une baignade. Ainsi, l'impact des ancres sur le champ de posidonies, par arrachage, est nettement plus important que ne peuvent le laisser penser les dénombrements.

Le balisage des affaires maritimes est assez bien respecté, les contrevenants étant rappelés à l'ordre par les maîtres nageurs de la plage. Malheureusement, le changement de place d'un bateau s'accompagne presque inéluctablement d'arrachage des posidonies. Or « les herbiers de posidonies » constituent l'une des composantes les plus fondamentales de l'équilibre et de la richesse du milieu littoral de la Méditerranée" (voir [www.unioncalanqueslittoral.com](http://www.unioncalanqueslittoral.com), Echo des calanques n°9, l'article d'Henry Augier). Ces végétaux, pourvus de rhizomes, de tiges et de feuilles, contribuent à l'oxygénation de la mer, à la stabilité des sols par l'entrelacs des rhizomes, amortissent les effets de la houle par leur haute frondaison et abritent une flore et une faune particulièrement riches. Mais leur expansion est extrêmement lente, les rhizomes ne croissant que d'un centimètre par an.

L'impact des ancres sur les posidonies est donc grave en général, et particulièrement à Sormiou où elles sont malades et disparaissent petit à petit même dans la partie protégée par le balisage. Il est vrai que, hors haute saison, lorsque le balisage disparaît, les bateaux, alors relativement peu nombreux, mouillent dans toute la calanque ; mais ce n'est pas le seul facteur de régression. Il est évident qu'une autre cause entraîne que de nombreuses touffes de posidonies ont maintenant des feuilles très courtes, entièrement recouvertes d'incrustations blanches et que des rhizomes sont dénudés de feuilles.

On sait que les posidonies sont sensibles à la pollution, en particulier à celle des détergents. Or, on peut constater par beau temps sans mistral que l'eau, même claire, donne naissance à des bulles persistantes quand on nage....



Malheureusement, les bateaux ne sont pas encore tous équipés pour ne pas rejeter en mer leurs eaux usées et les plaisanciers ne sont pas tous conscients de leur impact sur le milieu marin. Les patrouilleurs bleus du GIP diffusent maintenant ces informations, aussi peut-on espérer que l'impact de la plaisance sur l'arrachage et la qualité de l'eau diminuera petit à petit. Pour le moment, on constate au cours des années de plus en plus de "trous", de zones dénudées.

**C'est un vrai désastre écologique. Avec une croissance de 1cm par an, il faudra des décennies pour que le magnifique herbier qui existait jusqu'au début des années 1980 se régénère, à partir du moment où les conditions redeviendront favorables... souhaitons que nos arrières, arrières, arrières petits enfants le voient.**

## CALANQUES PROPRES 2009

Depuis fort longtemps, des associations se sont mobilisées pour nettoyer le site des calanques. Bien avant 1990, le COSINA (Comité des Sites Naturels) a été l'une des premières. UCL, depuis 1993, comme la plupart d'entre vous le savent, a envisagé cette action sous l'angle de la sensibilisation du public au respect de la nature et l'a appelée "journée Calanques propres", nom qui depuis a fait florès. Il vient si naturellement à l'esprit que le GIP l'a réinventé en 2000 comme, depuis 7 ans, les associations "Marseille horizon " et Mer-Terre" pour les fonds marins.

UCL, au fil des années, mobilise ainsi non seulement les convaincus -- ses adhérents, ceux des associations amies -- mais aussi les randonneurs individuels et surtout les promeneurs, invités à se joindre à nous pour ramasser ce qu'ils rencontrent et qui ne devrait pas se trouver sur leur parcours de promenade. Vous pouvez suivre dans nos « Echos des Calanques » ([www.unioncalanqueslittoral.com](http://www.unioncalanqueslittoral.com)) ces journées annuelles de printemps, regroupant autour de différentes entrées des Calanques diverses associations et le Bataillon des Marins Pompiers (BMP), et même, en 1996, sur l'ensemble des Calanques, tous les partenaires institutionnels du massif (Conseil Général, ONF, villes de Marseille et de Cassis, BMP, Armée...) avec la collaboration d'une trentaine d'associations et organismes (CAF, Excurs, Eclaireurs, Eurocopter, Plongeurs, UDVN13, Alargo Mazargues, Union nautique de Sormiou etc...).

Cette année, UCL a participé à l'opération organisée par les associations "Marseille horizon", le "Collect-if environnement" de La Ciotat et "Mer-terre" qui réalise une étude des macro-déchets dans les milieux naturels pour informer et faire réfléchir sur les conséquences de ces actes incivils et leur impact sur le milieu naturel, mais aussi pour

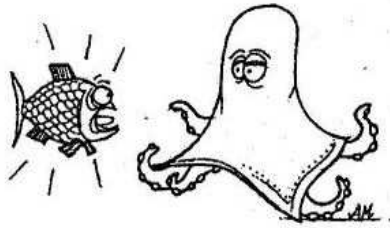
mieux les connaître en mesurant leurs quantités et définissant leurs catégories et leurs provenances, pour permettre aux collectivités locales d'agir ensuite de façon ciblée.

De très nombreuses associations s'étaient mobilisées depuis la Côte Bleue jusqu'à la Ciotat pour nettoyer les fonds marins et les collines. Les collectivités locales, intéressées par une étude d'aussi grande ampleur des macro-déchets, soutenaient la logistique en fournissant bennes et godets, sacs, gants de protection etc....

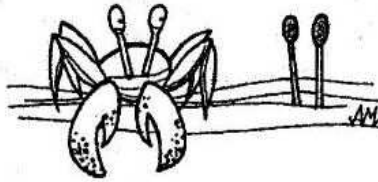
Nous étions présents dès 9 heures à la barrière du début de la route de Sormiou. Des adhérents, que nous remercions chaleureusement, étaient bien au rendez-vous. Fidèles à notre action de sensibilisation, nous avons obtenu le concours de presque tous les promeneurs qui descendaient à la calanque. Deux individus n'ont pas accepté car disaient-ils : "nous ne polluons pas". L'ONF, propriétaire d'une grande partie des lieux, coordonnait l'opération entre les associations présentes. Les déchets, rassemblés dans les sacs, étaient ramenés vers la route du feu où la camionnette de l'ONF les chargeait pour les emporter vers la benne déposée au parking du poste de garde de la route, près de notre stand. Une évaluation des types et quantités des déchets a été faite pour être intégrée à la base de données réalisée par l'association "mer-terre". Il s'agissait surtout de bouteilles, papiers, canettes, mégots, ...(voir ci après les temps de dégradation de ces déchets) Un morceau de bateau a même été trouvé au niveau du col de Sormiou....

La sensibilisation, sur le terrain, dans les écoles, dans les médias fait petit à petit son chemin. En effet, la quantité moindre de déchets trouvés au fil des années signifie un début de changement de comportement, ce qui est encourageant.

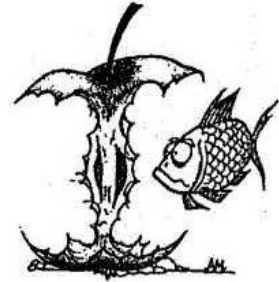
# TEMPS DE DEGRADATION



MOUCHOIR EN PAPIER  
3 MOIS



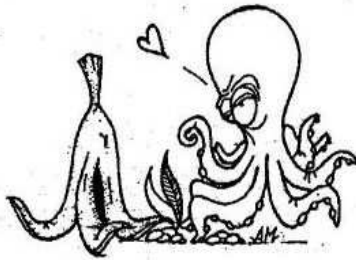
BOUGIE ET ALLUMETTE  
6 MOIS



TROGNON DE POMME  
3 MOIS



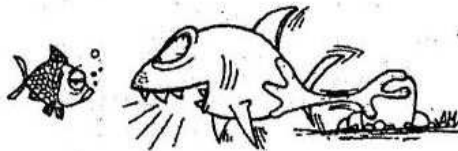
CARTON DE LAIT  
1 AN



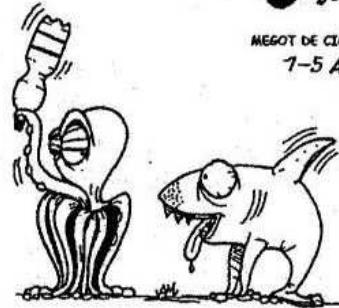
PEAU DE BANANE  
2 ANS



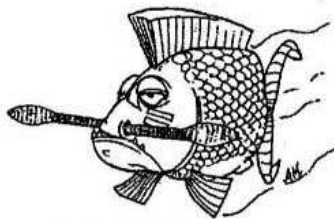
MEGOT DE CIGARETTE  
7-5 ANS



CHEWING-GUM  
5 ANS



BOUTEILLE DE PLASTIQUE  
10-20 ANS



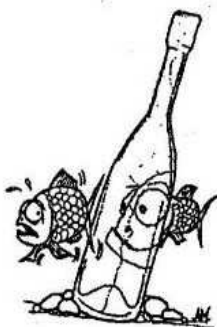
COTON-TIGE  
20-30 ANS



SAC DE NYLON  
30-40 ANS



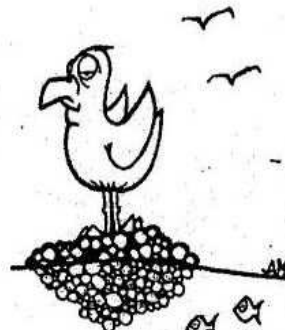
BOITE DE LAIT EN ALUMINIUM  
70-100 ANS



BOUTEILLE DE VERRE  
1000 ANS



CARTE DE TELEPHONE  
1000 ANS



POLYSTIRENE  
plus de 1000 ANS

Disegni Ale Murialdo  
(OLPA)

## ERRATA

### A L'ARTICLE « BILAN DES ACTIVITE 2008 » DU NUMERO 38 DE L'ECHO DES CALANQUES

dû à une erreur de fichier. Veuillez nous en excuser.

-Dans le paragraphe intitulé « Activités propres à UCL » lire :

- **27 février** lettre adressée aux candidats à la mairie de Marseille.....
- **5 décembre** : lettre adressée aux conseillers municipaux de la ville de Marseille....

-Au paragraphe « Défense de l'intégrité des Calanques » lire :

- Le restaurant de l'Escalette est en liquidation judiciaire depuis le 14 Janvier. Une lettre a été envoyée **le 18 avril** à la Préfecture.....

-Au paragraphe « participation aux débats.... », lire

- **11 décembre** : I) présentation par l'ONF du Plan de Gestion de la forêt domaniale des Calanques, particulièrement du plan de gestion de la Réserve Biologique dirigée.  
II) Présentation du plan du Plan de Massif des Calanques par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et le Comité de pilotage ad hoc.
- **24 octobre** : présentation, par l'ONF d'une étude d'analyse et de.....
- **11 décembre** : Participation à la réunion annuelle du Comité Consultatif de .....

---

## POUR ADHERER A UCL

Adulte	: à partir de	15 €	Membre donateur	: à partir de	20 €
Couple	: à partir de	25 €	Association	: à partir de	35 €
Mineur, Etudiant	: à partir de	5 €	Parrainage	: à partir de	50 €

Votre règlement est à faire parvenir à la présidente d'UCL - Madeleine Barbier - 5 avenue des Chutes Lavie - 13004 Marseille.

### A CEUX QUI CHANGENT D'ADRESSE !

Si vous déménagez, pour continuer à recevoir votre journal, n'oubliez pas de nous communiquer  votre nouvelle adresse.



L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral

5, avenue des Chutes Lavie - 13004 Marseille - [ucl.association@free.fr](mailto:ucl.association@free.fr)

N° ISSN : 1251 - 3741

Directeur de la publication : Madeleine Barbier-Brossat

Rédigé et imprimé par nos soins.